



# Communiqué de presse

21 juillet 2022

## Décisions de politique monétaire

Le Conseil des gouverneurs, conformément à son engagement résolu en faveur de son mandat de maintien de la stabilité des prix, a pris ce jour de nouvelles mesures essentielles pour faire en sorte que l'inflation revienne au niveau de son objectif de 2 % à moyen terme. Le Conseil des gouverneurs a décidé de relever les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE de 50 points de base et a approuvé la création du nouvel « instrument de protection de la transmission » (IPT).

Le Conseil des gouverneurs a estimé qu'un premier pas sur la voie de la normalisation des taux d'intérêt plus important qu'indiqué lors de sa réunion précédente était approprié. Cette décision a été prise sur la base de son évaluation actualisée des risques pesant sur l'inflation et du soutien accru que l'IPT apportera en termes de transmission efficace de la politique monétaire. Elle contribuera au retour de l'inflation au niveau de l'objectif à moyen terme du Conseil des gouverneurs en renforçant l'ancrage des anticipations d'inflation et en veillant à un alignement des conditions de la demande permettant la réalisation de son objectif d'inflation à moyen terme.

Lors des prochaines réunions du Conseil des gouverneurs, il conviendra de poursuivre la normalisation des taux. En anticipant aujourd'hui la sortie des taux d'intérêt négatifs, le Conseil des gouverneurs effectue une transition vers une approche des décisions concernant les taux d'intérêt réunion par réunion. La trajectoire future des taux directeurs du Conseil des gouverneurs restera dépendante des données et contribuera à assurer que son objectif d'inflation de 2 % à moyen terme soit atteint. Dans le contexte de la normalisation de sa politique monétaire, le Conseil des gouverneurs évaluera différentes possibilités de rémunération des excédents de liquidité.

Le Conseil des gouverneurs a estimé que la mise en place de l'IPT est nécessaire pour soutenir la transmission efficace de la politique monétaire. L'IPT assurera notamment la bonne transmission de l'orientation monétaire dans tous les pays de la zone euro, à mesure que le Conseil des gouverneurs poursuivra la normalisation de la politique monétaire. L'unicité de la politique monétaire du Conseil des gouverneurs est une condition préalable de la réalisation du mandat de maintien de la stabilité des prix de la BCE.

### Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

L'IPT, qui complète l'éventail des instruments du Conseil des gouverneurs, pourra être activé pour lutter contre une dynamique de marché injustifiée, désordonnée qui représente une menace grave pour la transmission de la politique monétaire au sein de la zone euro. L'ampleur des achats au titre de l'IPT dépendra de la gravité de ces risques. Il n'existe pas de restrictions *ex ante* sur les acquisitions. En protégeant le mécanisme de transmission, l'IPT permettra au Conseil des gouverneurs de remplir plus efficacement son mandat de maintien de la stabilité des prix.

Dans tous les cas, la flexibilité dans le réinvestissement des remboursements des titres arrivant à échéance détenus dans le portefeuille du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*, PEPP) demeure la première ligne de défense pour contrer les risques liés à la pandémie qui pèsent sur le mécanisme de transmission.

Les détails de l'IPT feront l'objet d'un communiqué de presse distinct qui sera publié à 15 h 45 (heure d'Europe centrale).

## Taux d'intérêt directeurs de la BCE

Le Conseil des gouverneurs a décidé d'augmenter les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE de 50 points de base. Par conséquent, les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt seront relevés à respectivement 0,50 %, 0,75 % et 0,00 % à compter du 27 juillet 2022.

Lors des prochaines réunions du Conseil des gouverneurs, il conviendra de poursuivre la normalisation des taux. En anticipant aujourd'hui la sortie des taux d'intérêt négatifs, le Conseil des gouverneurs effectue une transition vers une approche des décisions concernant les taux d'intérêt réunion par réunion. La trajectoire future des taux directeurs du Conseil des gouverneurs dépendra des données et contribuera à assurer que son objectif d'inflation de 2 % à moyen terme soit atteint.

## Programme d'achats d'actifs et programme d'achats d'urgence face à la pandémie

Le Conseil des gouverneurs entend poursuivre les réinvestissements, en totalité, des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre de l'APP pendant une période prolongée après la date à laquelle il commencera à relever les taux d'intérêt directeurs de la BCE et, en tout cas, aussi longtemps que nécessaire pour maintenir les conditions d'une liquidité abondante et une orientation appropriée de la politique monétaire.

### Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias  
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

S'agissant du PEPP, le Conseil des gouverneurs entend réinvestir les remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre du programme au moins jusqu'à la fin de 2024. Dans tous les cas, le futur dénouement du portefeuille PEPP sera géré de façon à éviter toute interférence avec l'orientation adéquate de la politique monétaire.

Les remboursements des titres arrivant à échéance détenus dans le portefeuille PEEP sont réinvestis de façon flexible afin de contrer les risques liés à la pandémie qui pèsent sur le mécanisme de transmission.

## Opérations de refinancement

Le Conseil des gouverneurs continuera de surveiller les conditions de financement bancaire et de faire en sorte que l'arrivée à échéance des opérations effectuées dans le cadre de la troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III) n'entrave pas la transmission harmonieuse de sa politique monétaire. Le Conseil des gouverneurs évaluera en outre régulièrement la contribution des opérations de prêt ciblées à son orientation de politique monétaire.

\*\*\*

Le Conseil des gouverneurs se tient prêt à ajuster l'ensemble de ses instruments, dans le cadre de son mandat, pour assurer la stabilisation de l'inflation au niveau de son objectif de 2 % à moyen terme. Le nouvel instrument à la disposition du Conseil des gouverneurs, l'IPT, préservera la transmission harmonieuse de son orientation de politique monétaire dans l'ensemble de la zone euro.

La présidente de la BCE commentera ces décisions lors d'une conférence de presse qui débutera aujourd'hui à 14 h 45 (heure d'Europe centrale).

*Veillez consulter la version anglaise pour les termes exacts approuvés par le Conseil des gouverneurs.*